



77820

ARRONDISSEMENT de MELUN
(Seine - et - Marne)

Tél. : 01.60.69.40.40
Fax : 01.60.66.61.10

N° 2018/78**Date de convocation :**

29 novembre 2018

Date d'affichage :

29 novembre 2018

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize décembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Alain Mazard, le Maire.

Sont présents : Mme Anesa, Mme Atzori, M. Aubry, M. Belfiore, M. Bettencourt, M. Bœuf, Mme Boisgottier, Mme Boyer, Mme Darbeaud, Mme Demeyere, M. Dorilleau, M. Duchenne, Mme Evrard, M. Foucault, M. Giraud, Mme Guillou, M. Mazard, Mme Millet-Rousset, M. Pilon, Mme Torcol, M. Vandeler, Mme Veset, Mme Vieira.

Pouvoirs : de M. Artus à Mme Guillou, de M. Daniel à M. Mazard, de Mme Paya à M. Vandeler.

Absente : Mme Gouault.

ACCUEIL PRE ET POST-SCOLAIRE : TARIFICATION

CONSIDERANT la réintégration de l'accueil pré et post-scolaire depuis la rentrée 2018-2019 ;

CONSIDERANT la demande des représentants de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) de révision des tarifs périscolaires ;

CONSIDERANT qu'aucune révision sérieuse de ces tarifs ne pouvait être conduite sans disposer d'un retour d'expérience significatif (stabilisation des effectifs et des équipes, achat de nouveaux matériels, ajustement de l'organisation, etc.) et d'une analyse complète de la situation (suppression des liaisons en autocars, renégociation de la convention avec la CCBRC, etc.) ;

CONSIDERANT l'engagement pris par M. le Maire de proposer une nouvelle tarification d'ici à la fin de l'année pour une application de celle-ci au 1^{er} janvier 2019 ;

ENTENDU les explications avancées par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération n°2018/18 du 13 avril 2018 ;
- **FIXE** comme ci-après les tarifs du service d'accueil pré et post-scolaire à compter du 1^{er} janvier 2019 :

	Enfants du Châtelet-en-Brie	Enfants hors-commune
Matin	2,15 €	2,65 €
Soir	3,10 €	3,85 €
Journée	5,25 €	6,50 €

- **CHARGE** M. le Maire d'appliquer ces tarifs et d'en faire l'information auprès des familles.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

M. Alain MAZARD

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le : 14/12/2018

Et de la publication le : 14/12/2018

Le Maire,

M. Alain MAZARD